

La prestation ANEF

La prestation ANEF est un accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux en faveur des BPI (bénéficiaires de la protection internationale) pour le dépôt d'une demande de titre de séjour.

Cette prestation est réalisée sur le portail ANEF (administration numérique pour les étrangers en France) qui a été développé par le ministère de l'Intérieur pour dématérialiser toutes les démarches concernant le séjour des étrangers en France. A terme, il vise à les simplifier, en réduisant les demandes de pièces et en fluidifiant les échanges entre l'administration et les usagers.

S'agissant des demandes de titre de séjour des bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés et protégés subsidiaires), le portail ANEF est déployé depuis le mois de mai 2022.

Son utilisation implique un accès et une maîtrise de l'outil numérique, une connaissance de la langue française et nécessite au préalable de disposer d'une adresse électronique permettant de recevoir des notifications concernant le suivi des démarches.

C'est donc dans ce cadre, que les travailleurs sociaux de nos SPADA interviendront pour aider les BPI dans cette nouvelle procédure.



Je valide mon VLS-TS



Je demande ou renouvelle un titre
de séjour



Je demande un premier titre -sans
numéro étranger, sans visa-



Je demande la nationalité
française



Demander une autorisation de
travail



Je déclare un changement de
situation



Je demande un document de
voyage